

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 19 août 2025, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 747-2025 intitulé « **Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 25^e jour du mois d'août 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 25^e jour du mois d'août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois d'août 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier